

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email [no-reply@newsletter.neopse.com](mailto:reply@newsletter.neopse.com) dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

[A vos sécateurs !](#) 🌳

Samedi 15 février 2025 nous organisons (commune et bénévoles) la taille des arbres fruitiers des vergers communaux. Tout habitant souhaitant acquérir des connaissances sur la taille est bien sûr invité. Rendez-vous est fixé à 9h30 au parking de la salle omnisports.

[Copeaux de sapin](#)

La commune propose du copeau de sapin aux habitants qui seraient intéressés, à prendre aux ateliers communaux pendant les heures d'ouverture.

[Conseil municipal du 11 février 2025](#)

. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier dernier a été adopté lors de la séance du 11 février 2025. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

. La liste des délibérations examinées lors du dernier Conseil Municipal du 11 février est également consultable sur le site de la Commune, [en cliquant ici](#).

Pour rappel, les modalités de publication des actes ont été modifiées par ordonnance de l'Etat (n°2021-1310 du 7 octobre 2021) et un décret (n°2021-1311 du même jour). Ces dispositions sont applicables depuis le 1er juillet 2022.

[Avis d'enquête publique](#)

Par arrêté n°2025-02 en date du 31 janvier 2025, la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet arrêté de **révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Chantonnay**, lequel projet poursuit les objectifs suivants :

- ▶ tirer les conséquences du jugement du TA concernant les « villages » ;
- ▶ traduire les conclusions de l'étude stratégique sur les ZAE ;
- ▶ faciliter les conditions permettant la réalisation d'opérations d'aménagement pour l'habitat, l'économie, le tourisme et des équipements ;
- ▶ toiletter certains points du règlement (graphique et écrit) et des OAP.

🏠 Cette enquête est ouverte pendant 33 jours consécutifs du : **lundi 24 février à 14h au vendredi 28 mars 2025 à 17h**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège de l'enquête en version papier et dématérialisée à partir d'un poste informatique et dans chacune des 10 mairies en version dématérialisée à partir d'un poste informatique ;
- à partir d'un registre dématérialisé à l'adresse www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay-revision1/ (accessible dès l'ouverture de l'enquête)

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Jacky RAMBAUD,

cadre ERDF-GRDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Jacques FERRÉ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les conditions suivantes :

◆ le lundi 24 février de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

◆ le mercredi 26 février de 9h à 12h à la Mairie de Sainte Cécile et de 14h à 17h à la Mairie de St Germain de Prinçay,

◆ **le lundi 3 mars** de 9h à 12h à la Mairie de St Martin des Noyers et **de 14h à 17h à la Mairie Bournezeau,**


◆ le jeudi 13 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Hilaire le Vouhis et de 14h à 17h à la Mairie de St Vincent Sterlanges,


◆ le mardi 25 mars de 9h à 12h à la Mairie de St Prouant et de 14h à 17h à la Mairie de Sigournais,

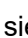
◆ le vendredi 28 mars de 9h à 12h et de Mairie de Rochetretjoux et de 14h à 17h au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête et avant la fin de l'enquête :

→ sur un registre dématérialisé à l'adresse www.democratie-active.fr/plui-paysdechantonnay-revision1/ (accessible dès l'ouverture de l'enquête)

→ sur les registres papier , composés de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, dans chacun des 11 lieux d'enquête ;

→ par courriel , à l'adresse plui-paysdechantonnay-revision1@democratie-active.fr, avec demande d'accusé de réception et en précisant la référence de l'enquête ;

→ par courrier , à l'adresse du siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur et en précisant la référence de l'enquête ;

Les observations du public parvenues via registres papier, courriel et courrier seront accessibles après anonymisation sur le registre dématérialisé.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de sa remise, à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dans chacune des 10 mairies, sur le site internet de la Communauté de communes et sur le registre dématérialisé.

Au terme de l'instruction, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision n°1 du PLUi du Pays de Chantonnay, éventuellement modifiée au vu des avis des personnes publiques associées, des observations du public, et des conclusions du commissaire enquêteur.

Toute information relative à ce dossier peut être demandée à la [Communauté de communes du Pays de Chantonnay](#).

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

[Les vélocipèdes : adhésion 2025](#)

L'association des vélocipèdes vous informe qu'elle organise une permanence pour les adhésions 2025 (cyclo, VTT, VAE)

Le dimanche 16 février 2025, de 11h à 12h, au local du club (place des Papillons).

En cas d'impossibilité vous pouvez contacter : Hubert GAUTRON 06.98.62.26.52

[Les Marsupil'Amis : concours de belote](#)

Cette année le concours de Belote des Marsupil'Amis est de retour !

Le tournoi se déroulera le **vendredi 21 février** à la Salle du Mitan de Bournezeau, début du concours à 20h00.

Un lot sera remis à chaque participant !

Alors n'hésitez pas à venir vous joindre à eux pour une soirée dans la joie et la bonne humeur !

Les inscriptions peuvent se faire : sur place à partir de 18h30 ou auprès d'Anaëlle au 06.24.15.93.21 ou d'Antoine au 07.88.85.24.96

[L'association de Gymnastique volontaire fête ses 50 ans](#)

Le **dimanche 27 avril 2025**, l'association soufflera ses 50 bougies.

Une journée qui se prépare dans la simplicité et la convivialité.

L'association souhaiterait afficher un historique de ses années passées. Elle fait appel à toutes les personnes qui auraient archivé des documents sur le vécu de l'association : photos, articles de journaux, vidéos, anciennes affiches, licences, anecdotes... Si vous avez quelque chose concernant l'association, merci de bien vouloir contacter Anne Gautron par mail, gautron.anne@gmail.com, ou en téléphonant au 06.60.03.04.68, **avant le 28 mars 2025**.

Nous sommes certains qu'il y a dans l'un de vos tiroirs ou dans vos placards, une photo de l'une des activités de l'association : soirée galette des rois, sortie patinoire, participation de la gym au téléthon, remise de médaille à notre présidente, des souvenirs de l'école de sport enfants, des séances... Bien sûr tout vous sera redonné après le 27 avril.

L'équipe collégiale compte sur vos recherches pour cet historique, et vous en remercie.

POUR RAPPEL

[Des aménagements pour la sécurité des enfants dégradés volontairement](#)

La commune de Bournezeau a aménagé un cheminement doux route de Chantonay afin que les enfants puissent prendre le transport scolaire en toute sécurité. Une plantation de végétaux a été réalisée afin de bien délimiter le cheminement de la route départementale 948.

Depuis le début de cette opération nous observons des actions malveillantes. Cet été nous avons réalisé des fosses avec apport de terre végétale qui ont été tout de suite piétinées par un ou des véhicules, nous avons été obligés de tout reprendre. Par la suite nous avons posé un film biodégradable qui a été partiellement arraché les jours qui ont suivi, là aussi il a fallu reprendre une partie du travail. Les plantations ont été réalisées en décembre, nous venons de découvrir que les végétaux ont été en partie arrachés.

Pourquoi un tel acharnement sur un aménagement destiné à améliorer la sécurité et le bien-être de nos enfants ? De tels comportements sont consternants et irresponsables 🗨️

Si de tels agissements se répétaient nous nous verrions contraints de porter plainte.

[Animations vacances d'hiver ❄️ au Pays de Chantonay](#)

Vous cherchez des idées pour faire une activité avec vos enfants ou petits-enfants pendant les prochaines vacances ?

L'Office du tourisme de Chantonay vous a préparé une sélection d'activités, de sorties en famille, de visites sur le Pays de Chantonay pendant les vacances de février.

→ Retrouvez le programme complet 📄 sur le site de la [Communauté de communes du Pays de Chantonay](#).

Vous pouvez également vous rendre sur le site www.vendeebocage.fr pour trouver encore plus d'animations sur le territoire du bocage vendéen.

Portes ouvertes collège Couzinet

Le collège Couzinet de Chantonay ouvrira ses portes aux élèves de CM2 et leurs familles à l'occasion des portes ouvertes organisées le samedi 8 mars, de 9h00 à 12h00.

[Questionnaire sur vos besoins numérique 📱](#)

Le dispositif "Conseiller Numérique" a débuté en 2021 et propose des accompagnements individuels et/ou collectifs aux habitants du Pays de Chantonay.


C'est un service gratuit est animé par Maxime Pons.

Afin d'identifier au mieux vos besoins numériques et à améliorer le dispositif existant, un questionnaire est proposé.

Vos informations personnelles ne sont pas enregistrées. La durée de ce questionnaire est de 5 minutes.

Ce questionnaire peut être rempli en ligne en cliquant sur ce lien : <https://urlr.me/4vfm5h> ou en [version papier](#) à remettre à l'accueil de la mairie ou directement à Maxime PONS.

[Lotissement communal "Le Haut Bois"](#)

 **3 lots** sont disponibles à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

[Agenda](#)



[21/02/2025](#)

[Concours de belote](#)

[organisé par l'association des Marsupil'Amis](#)



[23/02/2025](#)

[Atelier cuisine et jeux](#)

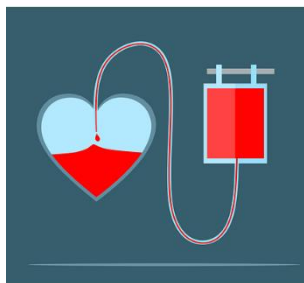
[Dans le cadre du "Pixels expérience" du réseau des bibliothèques, venez participer à un atelier "La cuisine sous toutes ses formes et jeu Overcooked"](#)



[08/03/2025 au 09/03/2025](#)

[Spectacle "le complexe du pingouin 🐧"](#)

[dans le cadre du festival "les petits détours" organisé par la Communauté de communes du Pays de Chantonay](#)



[12/03/2025](#)

[Collecte de sang](#)

[organisée par le Don du sang](#)



[13/03/2025](#)

[Repas du Club](#)

[organisé par l'association du Club de l'Amitié](#)

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Mairie de Bournezeau
1 bis place des Papillons
(2 place de la Mairie : actuellement en travaux)
85480 Bournezeau

 : 02 51 40 71 29  mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

 Site internet : <http://bournezeau.fr>